

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis		Date d'ins	Date d'inspection			
Club Des Amis Halte Scolaire inc.	2011773		Le 24 mar	Le 24 mars 2023			
Nom de l'établissement			Numéro d	Numéro de téléphone			
Club Des Amis 7					(506) 547-0085		
Adresse				1			
980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
helle Roy Arseneau Mento		en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	F	Règlement		Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité		
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en ba peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge diffé		10(7)		24 mars 2023	24 mars 2023		
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							

Commentaires généraux

- -Visite impromptue à l'établissement pour une inspection de surveillance
- -Le ratio est respecté durant la visite
- -Le matériel de jeu des enfants est facile d'accès, en quantité suffisante, et varié. Le matériel est gardé propre et en bon état
- -L'aire de jeu intérieur offre aux enfants un environnement sécuritaire et propre
- -Lorsque les conditions météorologiques le permettent, les enfants vont dehors 2 fois par jour.
- -Les repas et collation sont servis aux heures reconnues
- -Les heures de repos rencontre les besoins individuels des enfants, sans dépasser 2heures.
- -Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement sont les documents suivants : Le permis, le rapport d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant un danger de mort et un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible.
- -La guidance des enfants est faite de façon positive et constructive
- -Un nourrisson qui va avoir ses 2ans d'ici 5 jours était mélangé parmi un groupe d'enfants âgés de 2-3ans. Une discussion a eu lieu avec la direction pour clarifier que les nourrissons doivent demeurer avec les nourrissons jusqu'à ce que leurs 2 ans soient atteints, une fois leur anniversaire de 2 ans passés ils peuvent à ce moment être changé de groupe. L'enfant fut retourné dans le groupe des nourrissons une fois sa sieste terminée.

Observations : Tous les groupes sont allés jouer dehors en matinée, une fois entré ils ont transitionné dans l'heure du repas et pour ensuite passer à la sieste.

original signé par				
Rachelle Roy Arseneau		Le 24 mars 2023		
Signature de la personne responsable de la délivrance de	Date			

original signé par		
Mélinda Brideau		Le 24 mars 2023
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	